

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de

convocation :

19 mars 2024

Mis en ligne :

28 mars 2024

Nombre de

Conseillers en

exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

Quorum : 15

Présents :

Mesdames, Messieurs, CAÏTUCOLI Christiane, DELAUNAY Gaylord, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires :

Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, DEGUILLARD Julie donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, GARNIER Chrystèle donne pouvoir à MAHEO Aude, LETENDRE Christophe donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël, PEROT Marlène donne pouvoir à METAYER Chrystèle, POINTIER Virginie donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLEE Priscilla donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel ;

Absents : Monsieur GEZEQUEL Damien.

Madame Laëtitia TORTELLIER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 19 mars 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 8

Délibération n°2024-029. Finances : Vote des taux d'imposition 2024

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A et la modification des règles de lien, les élus doivent faire attention aux variations de taux de la Taxe Foncière Propriétés Bâties, la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties et la Taxe d'Habitation Résidences Secondaires,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 12 mars 2024,

CONSIDERANT les prévisions de recettes fiscales établies pour l'année 2024, les élus doivent se prononcer sur le niveau des taux d'imposition locaux pour 2024.

Ressources fiscales :

	2023			2024		
	Taux actuels	Bases effectives	Produit effectif	Taux proposés	Bases prévisionnelles	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation résidence secondaire	17,91%	356 824	63 907 €	17,91%	249 900	44 757 €
Taxe foncière bâti	40,69%	8 513 486	3 461 980 €	40,69%	8 923 000	3 630 769 €
Taxe foncière non bâti	49,35%	59 091	29 161 €	49,35%	61 800	30 498 €
			3 555 048 €			3 706 024 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE DE MAINTENIR les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,69 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 49,35 %
- taxe d'habitation résidence secondaire (THRS) : 17,91 %

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE**



(Handwritten signature in blue ink)

- **par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla) **pour la commune,**
- **à l'UNANIMITE pour la ZAC de la Vigne,**
- **à l'UNANIMITE pour la ZA4,**
- **à l'UNANIMITE pour la MAPA,**
- **par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla) **pour la ZAC Multisites.**

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

